



CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC

HALTE NAUTIQUE - 33260 - CAZAUX
Tel : 05.56.22.91.00 - Télécopie : 05.56.22.90.58



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : NATIONAL SNIPE

Dates complètes : 29 au 31 OCTOBRE 2011

Lieu : Lac de Cazaux

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Cazaux-Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20.4 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Snipe.
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - la preuve de leur appartenance à une Association Nationale de Classe

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 50 €. Ils incluent les festivités proposées par le Club : pot de bienvenue, repas coureurs (lundi 31 octobre) et remise des prix. (Repas supplémentaire accompagnant : 15 €).

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : samedi 29 octobre de 9h à 14h.
- 5.2. Jauge et contrôle :
Jour et date : samedi 29 octobre de 9h à 14h.

1 RULES

The regatta will be governed by

- the rules as defined in *The Racing Rules of Sailing*.
- the regulations of the FFVoile.

2 ADVERTISING

Application of ISAF Regulation 20.4: boats may be required to display advertising chosen and supplied by the organizing authority.

3 ELIGIBILITY AND ENTRY

- 3.1 The regatta is open to all boats of the Snipe class.
- 3.2 On registration, eligible boats shall produce:
- their measurement certificate
 - proof of good standing with a National Class Association

4 FEES

Required fees are as follows: 50 € including social events provided by the Club : welcome party, competitors dinner (Monday, October 31) and prizes presentation. (extra dinner for support people : 15 €)

5 SCHEDULE

- 5.1 Registration :
Saturday October 29 from 9 to 14
- 5.2 Measurement checks :
Saturday October 29 from 9 to 14

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
29 octobre	15h
30, 31 octobre	11h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont des bananes, triangles ou olympiques.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV 44.1.

Application de RCV Annexe P.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3

Utilisation du système *a minima*.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

yves.leglise@gmail.com

0557 762 067

0680 348 766

5.3 Racing days :

Date	1st warning signal
October 29	15h
October 30, 31	11h

6 SAILING INSTRUCTIONS

The sailing instructions will be available on registration.

7 THE COURSES

The courses to be sailed will be windward/leeward, triangles or Olympic triangles.

8 PENALTY SYSTEM

RRS 44.1 shall apply.

RRS Appendix P shall apply.

9 SCORING

3 races are required to be completed to constitute a series.

Low point system will be used.

10 RADIO COMMUNICATION

Except in an emergency, a boat shall neither make radio transmissions while racing nor receive radio communications not available to all boats. This restriction also applies to mobile telephones.

11 DISCLAIMER OF LIABILITY

Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See rule 4, Decision to Race.

The organizing authority will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the regatta.

12 FURTHER INFORMATION

yves.leglise@gmail.com

+33557 762 067

+33680 348 766